



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOWER

Séance publique du 27 février 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 12 février 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 01/2025-15

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biber et les époux SANNA-PORTZ

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente dressé en date du 26 février 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber d'une part et les époux Monsieur Costantino SANNA et Madame Edmée PORTZ,

portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biber, section D de Wecker, numéro 6/2610, lieu-dit « Härebierg », place voirie, contenant 10 centiares ;

Considérant que la présente vente a eu lieu dans un but d'intérêt public relatif à la voirie publique, à savoir le réaménagement de la rue « Härebierg » à Wecker ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente dressé en date du 26 février 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber d'une part et les époux Monsieur Costantino SANNA et Madame Edmée PORTZ

, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biber, section D de Wecker, numéro 6/2610, lieu-dit « Härebierg », place voirie, contenant 10 centiares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête

Pour expédition conforme,
Biwer, le 4 mars 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

